

Le chef de l'opposition a posé une autre question, relative cette fois à l'efficacité de NORAD. Il m'a demandé si je nierais certaines nouvelles de journaux et certaines rumeurs qui ont cours, voulant que, dans certains milieux, il n'y a peut-être pas au NORAD toute la collaboration qu'on juge souhaitable. Bien entendu, je ne peux pas faire de rapport direct sur le comportement des commandants d'un autre pays. Cependant, j'aimerais signaler, en y insistant, que, lors de sa visite ici, le général Partridge n'a pas tari d'éloges au sujet de la compétence, des talents et de la droiture du maréchal de l'air Slemon, qui est son suppléant au NORAD. De plus, le maréchal de l'air Slemon a parlé en termes enthousiastes de la collaboration qu'il a obtenue des différents membres du personnel au siège du NORAD. Il a dit qu'en l'absence du général Partridge il était le commandant suprême et qu'on reconnaissait et acceptait son autorité sans discussion. Il a ajouté qu'il obtenait l'entière collaboration des subordonnés qui, dans ces circonstances, seraient sous ses ordres.

Je me rappelle bien clairement une observation qu'il a faite. Il a dit: "Ce sont des hommes tout entier consacrés au travail de la défense du continent nord-américain." Il a ajouté en employant les mots que voici: "Ils ne se considèrent plus comme Américains ou comme Canadiens, comme officiers de l'Armée, de l'Aviation de la Marine de guerre ou des *Marines*. A la suite de toutes ces attestations, j'estime que je peux nier les propos voulant que le NORAD ne fonctionne pas efficacement.

Lorsque nous avons eu à communiquer officiellement avec NORAD ou avec le général Partridge lui-même, nous avons toujours reçu des réponses immédiates et courtoises. Je n'ai aucune raison de supposer que le NORAD ne fonctionne pas efficacement.

L'honorable député d'Essex-Est a demandé si ce n'est pas vrai que les États-Unis concentreront leurs efforts sur les projectiles et que les avions pilotés auront des équipages exclusivement canadiens. Évidemment, c'est inexact; des Américains servent à l'heure actuelle à bord d'avions pilotés qui, en cas d'urgence, prêteraient main-forte à l'Aviation royale du Canada. Autant que je sache, les États-Unis ont l'intention de continuer pendant longtemps encore à former des hommes pour les avions de chasse. Évidemment, ils font des travaux de recherche et ils possèdent en ce moment certains projectiles qui pourraient être utilisés pour la protection du continent nord-américain. De son côté, le Canada également fait des recherches et prépare des hommes au maniement des projectiles qui,

avant trop longtemps peut-être, seront nécessaires pour compléter la défense de notre pays.

L'honorable député d'Essex-Est a ensuite demandé s'il n'est pas vrai que les chefs militaires peuvent retirer des unités du NORAD lorsqu'ils le jugent à propos. Ici encore, la réponse est négative. On constatera dans les notes que le commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord comportera les unités et le personnel de combat spécialement affectés par les deux gouvernements. Aucun chef militaire ne peut retirer une unité qui a été affectée expressément à un certain commandement par un gouvernement.

On a demandé ensuite si le Canada continuera à maintenir sa division aérienne parmi les forces de l'OTAN en Europe. Nous allons naturellement maintenir ces forces en Europe, et la Chambre se rappellera sans aucun doute que lorsque le président de la République d'Allemagne de l'Ouest nous a rendu récemment visite, le premier ministre a promis sans ambiguïté que les forces canadiennes resteraient en Europe aussi longtemps qu'elles y seraient nécessaires. Comme on le relève à la page 810 du *hansard* du 2 juin 1958, le premier ministre s'est exprimé en ces termes:

Je tiens à préciser que, quelles que soient les menaces qui pourraient être dirigées contre les pays qui croient en la mission de l'OTAN et en la nécessité de son maintien, le Canada continuera de maintenir des troupes en Europe aussi longtemps que la tension internationale et des craintes justifiables exigeront la participation canadienne.

Je cite cela comme étant la déclaration la plus récente à ce propos, et je suis sûr qu'en réalité l'honorable député ne croyait pas que le gouvernement canadien retirerait probablement ces troupes, tout simplement parce que nous faisons un effort encore plus grand pour assurer la sécurité de notre continent.

L'hon. M. Martin: Les retirerait ou les réduirait.

L'hon. M. Pearkes: Les retirerait ou les réduirait.

L'autre point dont j'aimerais dire un mot est celui du moment de notre décision. On a prétendu ici que nous n'aurions pas dû agir comme nous l'avons fait l'été dernier en ce qui concerne ce quartier général, qu'il soit de caractère provisoire ou permanent,—et j'ai toujours compris qu'il serait de caractère provisoire jusqu'à ce que la note officielle en confirme l'établissement. Je n'ai pas souligné ce détail à l'époque; peut-être aurais-je dû le faire, mais j'ai présumé tout simplement qu'on le considérerait comme étant de caractère provisoire tant que la note